



CTMEN du 16 novembre 2016

Déclaration liminaire de la FSU

En cette période de vote du budget, la FSU tient à rappeler les enjeux d'un investissement d'ampleur dans le service public d'éducation, essentiel pour la réussite de tous, pour favoriser l'acquisition par tous les jeunes de qualifications permettant une insertion professionnelle durable et le développement d'une culture commune, ô combien nécessaire pour une meilleure cohésion sociale quand on sait les divisions qui menacent aujourd'hui la société.

Les derniers chiffres publiés sur le nombre de décrocheurs font état d'une légère amélioration mais nous sommes encore loin du compte. La lutte contre les inégalités, sociales, territoriales, est plus que jamais d'actualité. Le combat que mènent nos collègues à Mayotte, la grève le 17 des personnels des lycées accueillant les publics les plus en difficulté pour un classement en éducation prioritaire illustrent l'ampleur des besoins.

La FSU n'a eu de cesse de le répéter Cela suppose la poursuite des créations de postes dans tous les métiers de l'Éducation, enseignants et non-enseignants. Cela nécessite des mesures fortes pour rendre pleinement attractifs nos métiers et faire que, dans chaque académie et chaque département, les élèves aient droit à des enseignants formés tant à la rentrée qu'en cas de besoins en remplacement.

À ce titre les mesures récemment annoncées par la ministre de l'Éducation nationale ne sont pas de nature à améliorer sensiblement la situation, en minorant le problème, en se contentant de reprendre des mesures déjà existantes et ayant prouvé leur inadaptation ou risquant de dégrader les conditions d'exercice des collègues. Nous demandons la réunion d'un groupe de travail sur la question du remplacement.

À l'ordre du jour de ce comité technique ministériel, figure un projet de décret qui concerne la création d'un corps de Psychologues de l'éducation nationale. La FSU souhaite exprimer sa satisfaction de voir ce projet enfin aboutir. Après des décennies de revendications des personnels mais aussi de blocages de la part de l'administration, ce décret permet la reconnaissance de la place des psychologues dans le service public d'éducation, autant sur le plan statutaire que celui de leur exercice professionnel, avec des missions de prévention des difficultés, de suivi et d'aide à l'élaboration des projets d'avenir pour les élèves et des missions d'accompagnement pour les familles et les équipes enseignantes. Le travail préparatoire à l'élaboration du décret s'est engagé il y a plus de deux ans par la constitution d'un groupe de travail réunissant les OS qui a permis de poser les bases de ce nouveau corps. La FSU souhaite maintenant que la publication du décret soit faite le plus rapidement possible, en particulier avant le 6 février, date d'ouverture pour les concours annoncés pour les 24 et 25 avril 2017. La FSU a des propositions d'amendements qui seront faites en cours de séance.

La FSU réinsiste : pour le corps des psychologues comme pour tous les autres personnels de l'éducation nationale, la question des postes est décisive pour permettre l'exercice de l'ensemble des missions ; or, à raison d'un psychologue pour 1500 à 2000 élèves

actuellement, il y a urgence à traiter la question. Comme il y a urgence à recevoir les représentants des personnels des services sociaux à la demande desquels vous n'avez toujours pas donné suite malgré les relances faites , y compris dans cette instance.

Beaucoup de travail reste à faire sur ce dossier comme sur d'autres. À l'ordre du jour de ce comité technique ministériel est inscrit un point d'information sur le vivier des éligibles dans le contexte de prolongation des dispositions de la loi « Sauvadet ». La poursuite des créations de postes en nombre suffisant est également une condition pour résorber la précarité et permettre la titularisation de toutes celles et ceux qui peuvent l'être. De même, il faut renforcer les moyens accordés pour la formation, notamment la préparation aux épreuves des concours.

Relevons également le dossier de l'indemnitaire qui touche plusieurs corps ou catégories. Nous demandons que soient donc rapidement ouvertes des discussions sur ces sujets : indemnité des psychologues de l'éducation exerçant dans le second degré, des professeurs documentalistes, ISAE.

Actuellement 15 000 collègues sont exclus partiellement ou totalement d'une revalorisation à hauteur de l'ISAE. Le SNUipp-FSU appelle à une journée d'action nationale avec un rassemblement à Paris le 30 novembre prochain et demande une entrevue pour faire valoir la situation ces personnels.

Nous vous rappelons enfin notre demande, faite lors du précédent comité technique ministériel, d'un groupe de travail sur l'égalité professionnelle pour laquelle vous avez différé votre réponse à cette séance.